

**ASSEMBLEE NATIONALE**14 décembre 2005

---

OFFRES PUBLIQUES D'ACQUISITION - (n° 2612)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 35

présenté par  
M. Novelli, rapporteur  
au nom de la commission des finances

-----  
**ARTICLE 11**

*(Art. L. 233-33 du code de commerce)*

Dans la dernière phrase du premier alinéa de cet article, substituer aux mots :

« sur l'équivalence de ces »,

les mots :

« portant sur l'équivalence des ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.